

## Faire le point sur le .eu



Paul Damm

Paul Damm est diplômé de l'IEP de Paris, de l'école du Louvre et de la Sorbonne. Il a rédigé son mémoire de maîtrise sur la marine française

au 18e siècle. A Sciences Po, il a travaillé sur les questions d'éducation au sein de la Convention européenne des étudiants de Sciences Politi-

ques. A *Notre Europe*, il s'est occupé de communication et relations publiques. ■

### Le succès du .eu

En inaugurant un nouveau site Internet, *Notre Europe* s'est interrogée sur la pertinence d'une adresse européenne en .eu. Le nouveau site de l'association est ainsi le prétexte à une réflexion sur l'Internet en Europe et sur le .eu. Ce 'Bref' retrace dans les grandes lignes les enjeux liés à la mise en place du .eu et avance quelques éléments de réflexion.

#### 2 millions de noms de domaine

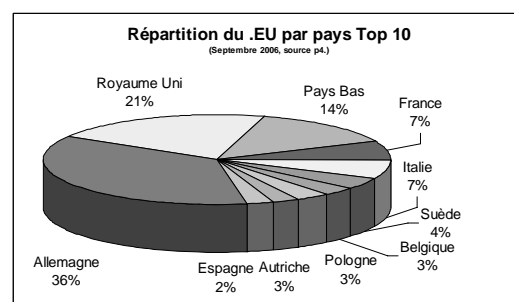
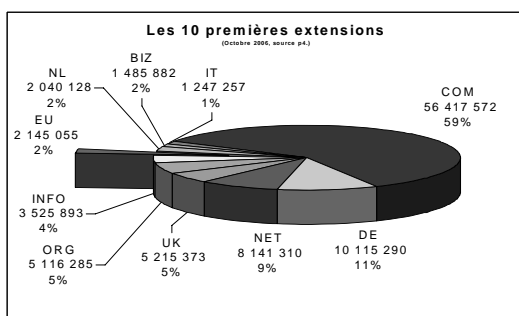
Quelques mois après l'ouverture au public du .eu, le succès fulgurant de l'extension (+ 27% en 3 mois) est une heureuse surprise. En effet, les prévisions les plus optimistes de la Commission et d'EURid tablaient sur un objectif d'un million de noms de domaines enregistrés en un an. A la fin septembre 2006, plus de 2 millions de noms de domaine avaient déjà été enregistrés. Le phénomène .eu dépasse l'Europe puisque jamais, depuis la création de

l'Internet, une extension n'avait pris une telle importance en aussi peu de temps. Lancé en enregistrement limité le 7 décembre 2005, le .eu a attiré 100 000 demandes dès ses trois premières heures. Le 7 avril 2006, date de son ouverture générale, le .eu a ajouté 1 028 248 noms en quelques heures et frôlé les 1,5 million de noms en une semaine. En septembre 2006, les Allemands sont les plus nombreux à adopter le .eu (691 858 noms) devant les Britanniques (398 355) et les Hollandais (263 237). La France arrive quatrième devant l'Italie avec 132 309 .eu.

Si l'Europe peut être fière de ce succès, le .com reste encore loin devant avec plus de 50 millions de noms de domaine. Ce démarrage en trombe laisse cependant espérer une expansion significative dans les années à venir.

#### Qu'est-ce qu'un DNS ? TLD ?

Le DSN (Domain Name System), système d'adressage par domaines, né en 1987, est le système Internet d'adressage permettant de transformer une adresse IP (Internet Protocol), c'est-à-dire une suite de chiffres qui identifie toute machine sur l'Internet, en une adresse alphanumérique plus conviviale. Le nom de domaine est une des clés indispensables sur Internet. Il est utilisé dans l'ensemble des services (web, messagerie, etc.). Un nom de domaine est constitué d'une suite de caractère (de A à Z, de 0 à 9 et le tiret); et d'un suffixe appelé aussi le TLD (Top Level Domain) ou extension (.fr, .de, .ca, .jp, .net, .com).



## L'aboutissement de sept années d'efforts

Le .eu permet la création d'un territoire européen sur le web

A la demande du monde des entreprises et de l'Internet, la Commission européenne intègre en 1999 le projet de création du .eu dans le plan d'action relatif à l'initiative eEurope. Celui-ci est approuvé en juin 2000 par le Conseil européen de Feira afin de renforcer l'infrastructure de l'Internet en Europe et de favoriser le commerce électronique. Un processus de consultation est alors engagé par la Commission. Parallèlement, celle-ci demande le 6 juillet 2000 à l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) la délégation du .eu. Malheureusement, l'éclatement de la bulle Internet en 2001 déclenche une vague de scepticisme qui va ralentir le processus au niveau européen. Toutefois le .eu ne reste pas au point mort : le règlement 733/2002/CE du 22 avril 2002 concernant la mise en œuvre du domaine de premier niveau .eu et définissant quelques principes de base est adopté. En mai 2003, EURid (www.eurid.eu), un consortium formé à l'initiative du registre belge (.be), composé des registres : italien (.it) suédois

(.se) et de membres associés, obtient la qualité de registre. En avril 2004, le règlement CE n° 874/2004 établit les règles de politique d'intérêt général, également appelées PPR (Public Policy Rules). Fin 2004 la prise de fonction de la Commission Barroso relance la dynamique. En mars 2005, le contrat entre l'ICANN et EURid est signé. Le 12 avril 2005 la création du .eu dans le serveur racine de l'ICANN marque l'acte de naissance du .eu sur la toile. Enfin, le 7 décembre 2005 débute la période de « sunrise » qui débouche le 7 avril 2006 sur une ouverture complète. De manière symbolique les institutions européennes passent au .eu le 9 mai 2006, jour de la fête de l'Europe.

D'après les statistiques de l'EURid, ce sont les entreprises qui ont en majorité contribué au succès du .eu en constituant le plus gros volume de noms enregistrés. Celles-ci sont suivies par les noms de familles et de personnes, un phénomène intéressant qui prouve que le .eu n'est pas uniquement une affaire commerciale.

### Qu'est-ce que ICANN ?

ICANN : www.icann.org organisation américaine à but non lucratif créée en 1998 sur l'initiative du gouvernement américain, elle est chargée d'allouer l'espace des adresses de protocole Internet IP ; d'attribuer les identifiants de protocole ; de gérer les systèmes de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD) et d'assurer les fonctions de gestion des serveurs racines.

## Quels sont les enjeux pour l'UE d'avoir un .eu ?

### Un territoire européen sur le web

L'objectif premier de la Commission pour la création du .eu est commercial : il s'agit d'enrichir le marché unique en créant son pendant virtuel sur la toile. En délimitant un territoire européen sur le web, le .eu permet aux entreprises, associations, et individus ayant une vocation européenne d'affirmer leur identité et de garantir la qualité et la sécurité. En effet, les utilisateurs du .eu qui obligatoirement résident dans l'UE ou y sont établis, bénéficient des normes de protection juridique appliquées dans l'UE. La Commission a voulu ainsi rassurer les Européens et encourager le développement des échanges sur la toile.

Si l'on peut assimiler Internet à un espace, chaque extension représente une partie de celui-ci. Aujourd'hui cet espace tend à se hiérarchiser, à s'organiser. Dans ce processus de territorialisation, le .com, fort de ses 50 millions d'adresses enregistrées est le plus grand territoire et l'UE avec le .eu commence à marquer son territoire virtuel.

### Le .eu s'inscrit dans la stratégie européenne i2010

La nouvelle extension s'inscrit dans une stratégie plus vaste que cette simple territorialisation. Cette stratégie est développée dans le programme i2010 : *la société de l'information et les médias au service de la croissance et de l'emploi.*

Synthèse d'instruments antérieurs tels qu'eEurope, ce programme s'articule autour de trois objectifs : l'achèvement d'un espace unique de l'information ; le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans la recherche sur les technologies de l'information et de communication (TIC) ; l'achèvement d'une société de l'information et des médias fondée sur l'inclusion.

### Une des approches de la gouvernance de l'Internet

La gouvernance de l'Internet est complexe, car elle recoupe différents aspects : technologiques, normatifs, représentation des différents acteurs du web (gouvernements, entreprises, organisations non lucratives, personnes etc.) L'ICANN, à qui revient la décision finale de créer une nouvelle DNS est en quelque sorte dépositaire du pouvoir de régulation d'Internet. Certains voient à travers elle la main mise des Etats-Unis sur Internet. Elle est aussi perçue comme un modèle original de gouvernance de l'Internet qui doit être amélioré plutôt que supprimé.

Actuellement, les relations de l'ICANN avec le gouvernement des Etats-Unis

sont gérées par un accord qui vient d'être signé : le JPA (Joint Project Agreement), par lequel le département américain du commerce accorde la gestion et l'administration du DNS, pour une durée de 3 ans, reconductible. Ainsi, avec ce nouvel arrangement l'ICANN gagne en indépendance et l'on tend à une gestion privée des affaires quotidiennes de l'Internet.

En outre, les deux sommets mondiaux sur la société de l'information (Genève et Tunis) ont révélé au grand public l'existence d'un débat sur la gouvernance de l'Internet, et ont débouché sur la création du Forum de Gouvernance de l'Internet (voir encadré). Ce processus ouvre des perspectives nouvelles.

Dans ce contexte, la mise en place du .eu et son succès renforcent le poids de l'Europe dans les négociations pour l'évolution de la gouvernance de l'Internet. Le démarrage sans problème technique de l'extension européenne prouve le savoir-faire de l'Europe en la matière et renforce sa crédibilité. De plus, le JPA tel qu'il est formulé aujourd'hui se rapproche de la vision européenne de la gouvernance de l'Internet.

Le démarrage sans problème technique de l'extension européenne prouve le savoir-faire de l'Europe en la matière

#### Qu'est-ce que l'IGF ?

IGF ([www.intgovforum.org](http://www.intgovforum.org)): Internet Governance Forum ou forum sur la gouvernance de l'Internet, est un forum dont la mise en place a été décidée au sommet de l'information de Tunis de novembre 2005. Son mandat et ses fonctions sont définis par l'agenda de Tunis ([www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html](http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html) - première réunion du forum : Athènes, 30 octobre - 2 novembre 2006, [www.igfgreece2006.gr](http://www.igfgreece2006.gr)).

#### Qu'est-ce qu'un ccTLD / gTLD ?

Le DNS (Domain Name System) fonctionne selon une organisation arborescente. Un domaine de premier niveau ou Top Level Domain (TLD) est un nom de domaine qui se situe au niveau hiérarchique le plus élevé ; il comporte une seule partie après le dernier point. Il existe deux types d'extension : les gTLD (generic Top-Level Domain ou extension générique) et les ccTLD (country code Top-Level Domain). Les gTLD sont des extensions génériques non reliées à un territoire donné, par exemple le .com. A l'inverse les ccTLD sont des extensions génériques reliées à un territoire donné, comme le .eu.

## Propositions

### Développer les ambitions de i2010

#### 1. Une politique européenne du nommage

L'attribution des noms de domaines est réglée suivant le principe du premier arrivé, premier servi. De plus, le registre impose

une redevance de base de 10 € (le .com coûte environ 7 €). Ces principes généraux ont été édictés par la Commission. On peut s'interroger sur la pertinence du modèle choisi par celle-ci au re-

gard de l'ambition affichée par le programme i2010, dont la clé de voute est « l'Internet pour tous ». En effet la Commission a privilégié une approche commerciale du .eu sans proposer « une approche

européenne du nom de domaine ». Comme le suggère Sébastien Bachollet (président d'EGENI), un nom de domaine pourrait être attribué à tous les citoyens européens. Cette solution, en apparence radicale, aurait l'intérêt de donner un contenu à l'Internet pour tous. *In fine*, la Commission doit faire évoluer l'approche commerciale de la gestion du nommage européen dans le but de créer un modèle européen, inspiré par le principe de l'Internet pour tous.

## 2. S'ouvrir sur la société civile

Un forum d'échange, le European Community Panel of Participants (EC-POP), avait été créé à la fin des années 90 dans le but d'aider la Commission dans sa réflexion sur la création du .eu. Ce forum réunissait des entreprises, des organisations et les personnes intéressées par le développement de l'extension européenne. Il a cessé ses travaux, en laissant le souvenir d'une structure originale, ou-

verte sur la société civile. Ce type de rencontre a semble-t-il été remplacé par des consultations ponctuelles sur des thèmes spécifiques. Il serait intéressant pour l'Union de se doter d'une structure pérenne, ouverte sur la société civile réfléchissant à l'évolution de l'Internet en Europe et à l'écoute de la société civile.

De même il conviendrait de développer le modèle de l'ICANN au niveau européen et au niveau de chaque Etat membre selon une structure pyramidale.

L'intérêt d'un forum de ce type est de renforcer la participation de la société civile à l'Internet et plus généralement aux politiques européennes.

## 3. Un Internet du savoir et de la connaissance

L'idée de l'Internet pour tous est généreuse, ambitieuse et nécessaire. Elle laisse toutefois en suspens la question du but d'un tel développement. A quoi doit servir Internet pour les citoyens européens ?

Internet est un formidable vecteur de la connaissance développée actuellement. L'Europe doit développer la vocation culturelle du web.

Il existe déjà des projets se proposant de numériser les livres, mais ces initiatives sont limitées faute de moyens. Or la création d'une véritable bibliothèque universelle virtuelle ne peut être que le fait d'une puissance telle que l'Europe. Ce projet pourrait se donner comme ambition de dépasser la simple numérisation des livres. Musiques, films et œuvres d'art (sous forme d'une photothèque) pourraient être conservés et diffusés ainsi.

De même, l'enseignement supérieur européen entre dans cette stratégie. Un site présentant l'ensemble des cursus universitaires européens et permettant aux étudiants de s'y inscrire serait un des aboutissements du processus de Bologne (LMD).

Ces projets donneraient du sens au développement d'Internet en Europe.



« Le .EU »

## « Le .EU » Sources et références bibliographiques

Dans le **.EU** (DomainsInfo, 2006) Pierre Bercz et Marie Emmanuelle Haas décrivent le processus de mise en place du .EU, et ses aspects juridiques.

Sources d'information sur le web :

> [www.domainesinfo.fr](http://www.domainesinfo.fr) site d'information sur les noms de

domaines, DomainsInfo > [www.egeni.org](http://www.egeni.org) Etats Généraux du Nommage et de l'adressage Internet, EGENI > [http://europa.eu.int/information\\_society/activities/international/global\\_issues/wsis/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/information_society/activities/international/global_issues/wsis/index_en.htm)

Page de la Commission dédiée à la gouvernance > IP/06/1297 Communiqué de

la Commission sur le JPA

Pour approfondir : *Internet : la main invisible de la délibération* : Azi Lev-On et Bernard Manin, in Esprit, mai 2006. *Quand Google défie l'Europe* Jean-Noël Jeanneney, 2005. > [www.notre-europe.eu](http://www.notre-europe.eu) ■